

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Trois du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mme Nadia CELINI (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée) – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PARTICIPATION D'UNE
DÉLÉGATION D'ÉLUS ET DE
CADRES DE LA VILLE AU 100^{ème}
CONGRÈS DES MAIRES ET DES
PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE
FRANCE DU 20 AU 23 NOVEMBRE
2017**

CM-2017-5S-CAB-89

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18 ;

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 15 avril 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et au régime indemnitaire des élus locaux ;

Vu la délibération n°7 en date du 24 octobre 1996, relative à la participation au congrès de l'Association des maires de France ;

Considérant que le 100^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France, se tiendra à Paris du 20 au 23 novembre 2017 ;

Considérant la volonté de la municipalité de prendre part aux réflexions menées au niveau national sur des problématiques liées à la vie des collectivités locales ;

Considérant que des échanges sur les problématiques spécifiques aux collectivités ultra marines seront menés sous forme d'ateliers et/ou de débats, dans le cadre de ce congrès ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la participation au 100^{ème} Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalités de France sous le thème " Réussir la France avec ses communes", d'une délégation composée d'élus et de cadres de la Ville, conformément à la liste jointe à la présente délibération.

Article 2 : De composer la délégation conformément à la délibération n°7 en date du 24 octobre 1996, actant le principe de la participation annuelle de 6 élus en moyenne, en plus du Maire et de 2 agents de sorte qu'au terme de la mandature les 35 conseillers auront participé au Congrès des Maires.

Article 3 : De rembourser les frais de missions des élus sur la base des frais réels engagés avec présentation d'un état de frais conformément à l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales et la circulaire du Ministère de l'intérieur en date du 15 avril 1992.

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 5 : D'imputer la dépense au budget 2017 de la Ville.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

05 OCT. 2017

Et publication ou notification
le

05 OCT. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 3 octobre 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint

- José SEVERIEN



Délégation pour le 100^{ème} Congrès des Maires du 20 au 23 Novembre 2017

Représentants élus :

- Guy BACLET
- Jean-Claude CHRISTOPHE
- Jocelyn CUIRASSIER
- Julien DINO
- Philippe SARABUS

Cadres

- Harry BEAUBOIS, DGA Performance et Modernisation de l'Action Publique
- Lea PIERRE-JUSTIN, responsable du pôle "Communication, Evaluation et Conception Innovante"

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participation d'une délégation d'élus et de cadres de la Ville au 100ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France du 20 au 23 novembre 2017

Date de transmission de l'acte : 05/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 05/10/2017

Numéro de l'acte : CM20175SCAB89 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171003-CM20175SCAB89-DE

Date de décision : 03/10/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.4. Autres